BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2379

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

423 700 970 RCS Lyon.
NUTRISENS FRANCE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 3555000.00 EUR.
Adresse : 40, Route De Brignais, 69630 Chaponost.
Oppositions : Article L. 236-15 du code de commerce.
Commentaires : GEL MANCHE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 120 000 € SIEGE SOCIAL : CARENTAN-LES-MARAIS (50500), 252 IMPASSE DE LA MADELEINE 314 696 386 RCS COUTANCES NUTRISENS FRANCE SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 3 555 000 € SIEGE SOCIAL : CHAPONOST (69630), 40 ROUTE DE BRIGNAIS 423 700 970 RCS LYON AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF Les sociétés GEL MANCHE et NUTRISENS France, sus-désignées, ont établi le 19/11/2025, un projet de traité d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions (article L. 236 27 du Code de commerce) et au régime de faveur prévu à l'article 210 B du Code général des impôts en matière fiscale, déposé au nom de GEL MANCHE au greffe du Tribunal de Commerce de Coutances le 19/11/2025 et au nom de NUTRISENS France au greffe du Tribunal des Activités Economiques de Lyon le 19/11/2025. Aux termes de ce projet, GEL MANCHE (la " Société Apporteuse ") ferait apport à NUTRISENS France (la " Société Bénéficiaire ") de sa branche complète et autonome d'activité de distribution des produits mixés. L'actif et le passif ont été évalués à titre provisoire d'après la situation comptable intermédiaire de la Société Apporteuse au 30 septembre 2025 comme suit : l'actif provisoire apporté a été évalué à 871 593,08 € et le passif provisoire pris en charge à 246 087,76 €, soit un actif net provisoire apporté de 625 505,32 €. L'évaluation définitive des éléments d'actif et de passif apportés par la Société Apporteuse sera réalisée sur la base des comptes annuels de la Société Apporteuse au 31/12/2025. En rémunération de cet apport, il serait attribué à la Société Apporteuse 4 173 actions créées par la Société Bénéficiaire au titre d'une augmentation de capital de 63 673,42 €. Le montant de l'actif net apporté par la Société Apporteuse s'élevant à 625 505,32 € et le montant de l'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire s'élevant à 63 673,42 €, la différence représentant un montant de 561 831,90 € constituera une prime d'apport. NUTRISENS France deviendrait propriétaire et prendrait possession des biens et droits à elle apportés, à titre d'apport partiel d'actif, à compter du jour de la réalisation définitive fixée au 31/12/2025 à 23h59. Les créanciers des sociétés participantes dont les créances sont antérieures au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus du deuxième au dernier alinéas de l'article L. 236-15 et à l'article R. 236 11 du Code de commerce étant précisé que conformément à l'article L. 236-30 du Code de commerce, il est

expressément convenu que la Société Bénéficiaire ne sera tenue que de la partie du passif apporté par la Société Apporteuse correspondant à la branche d'activité apportée et que la Société Apporteuse ne sera pas solidaire de la Société Bénéficiaire sur la partie du passif apporté par la Société Apporteuse correspondant à la branche d'activité apportée. Pour avis..